

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2008

AFFAIRES GÉNÉRALES

CONSEIL MUNICIPAL CONSENTE À MONSIEUR LE MAIRE.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **APPROUVE** les décisions suivantes prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision n° 2008/48 du 26/09/2008 : Convention de prêt gratuit d'une malle thématique par la médiathèque départementale pour une animation Noël par la bibliothèque municipale.
- Décision n° 2008/49 du 26/09/2008 : Contrat d'organisation d'un spectacle chorale avec « Les Petits Chanteurs à la Croix de Bois » le 05/10/2008.
- Décision n° 2008/50 du 30/09/2008 : Contrat pour une formation BAFA pour un agent en contrat d'avenir.
- Décision n° 2008/51 du 02/10/2008 : Tarification d'une nouvelle animation du Centre Animations Jeunesse : Rafting en eau vive.
- Décision n° 2008/52 du 06/10/2008 : Contrats de formation du personnel communal avec la Société CETE APAVE Nord-Ouest Agence de Dunkerque pour l'habilitation d'utilisation de plate-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) et à la signalisation temporaire des chantiers.
- Décision n° 2008/53 du 07/10/2008 : Contrat de réservation d'un stage de char à voile pour le Centre Animations Jeunesse avec la Base Communautaire de Char à Voile et de Loisirs de Marck.
- Décision n° 2008/54 du 15/10/2008 : Convention d'utilisation des équipements sportifs entre le Conseil Général du Pas-de-Calais, le Collège « Les Argousiers » de Oye-Plage, et la commune, pour la mise à disposition de la salle J. DE RETTE.
- Décision n° 2008/55 du 21/10/2008 : Convention de prêt gratuit d'une exposition-panneaux « Terre et Enjeux » par la médiathèque départementale pour la bibliothèque municipale.
- Décision n° 2008/56 du 23/10/2008 : Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel MICROBIB de la bibliothèque municipale, pour l'année 2009.
- Décision n° 2008/57 du 23/10/2008 : Contrat pour la formation tutorale d'un agent communal dans le cadre de l'accompagnement d'un apprenti.
- Décision n° 2008/58 du 04/11/2008 : Convention de prêt de matériel gratuit par le SEVADEC de Calais pour une exposition sur le thème de l'Ecologie organisée par la bibliothèque municipale.

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR LE MAIRE : MODIFICATION DE L'ALINÉA 16 DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ**, **DÉCIDE DE MODIFIER** l'alinéa 16 de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, repris dans la délibération du 27 Mars 2008.

MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT DANS UN IMMEUBLE COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **DÉCIDE** de la mise en location du logement d'habitation situé dans l'immeuble sis 21 avenue Paul Machy. **FIXE** le montant du loyer. **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir un contrat de location précaire et à le signer.

FORMATIONS CITOYENNES AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR OU AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR.

Le Conseil Municipal, par **28 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION**, **APPROUVE** ce projet de formation citoyenne BAFA/BAFD, **FIXE** les conditions et modalités d'application du cadre de ce projet. Inscrit des crédits au Budget Communal 2009.

REPRISE DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES EN ÉTAT D'ABANDON DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **ÉMET** un avis favorable à la reprise des concessions funéraires qui seront reconnues en état d'abandon après l'accomplissement de toutes les formalités légales, **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la reprise de toute concession en état d'abandon.

TRAVAUX

DEMANDE DE DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2009 POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION PHONIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES « LES OYATS » ET « LES SABLES ».

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **APPROUVE** les travaux d'isolation phonique aux écoles élémentaires « Les Oyats » et « Les Sables », **DÉCIDE** de programmer le financement de ces travaux financés par la ville, au Budget Communal de l'année 2009, sous forme d'un emprunt, et par une subvention de l'État. **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) 2009, représentant 25 % du montant estimé des travaux d'isolation des écoles « Les Sables » et « Les Oyats ». **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès des services de l'État et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DEMANDE DE DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2009 POUR LES TRAVAUX COMMUNAUX SUR LA RD 119 - TRAVERSÉE DE L'ÉTOILE.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **APPROUVE** l'opération de travaux de sécurité sur la route départementale 119 - traversée de l'Étoile. **DÉCIDE** de programmer le financement de ces travaux financés par la ville, au Budget Communal de l'année 2009, sous forme d'un emprunt, et par des subventions de l'État, du Conseil Général (amendes de police, OSMOC) et de la Fédération Départementale de l'Énergie. **SOLLICITE** une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) 2009, représentant 25 % du montant estimé des travaux d'éclairage public réalisés sur la RD 119 en agglomération. **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès des services de l'État et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

DEMANDE DE DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2009 POUR LES TRAVAUX RENFORCEMENT DE LA DÉFENSE INCENDIE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL.

Le Conseil Municipal à l'**UNANIMITÉ**, **APPROUVE** l'opération de mise en place de la défense incendie sur le Territoire communal (1^{ère} phase). **DÉCIDE** de programmer le financement de ces travaux financés par la ville, au Budget Communal de l'année 2009, sous forme d'un emprunt et par une subvention de l'État au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) 2009.

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) 2009, représentant 25 % du montant estimé des travaux. **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès des services de l'État et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

AVENANT AU MARCHÉ 2007/05 DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU HASARD ET RÉPARATIONS SUR LE RÉSEAU EAUX USÉES AU LOTISSEMENT « LES ÉCARDINES ».

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **APPROUVE** la création d'une tranche conditionnelle 5 et les modifications relatives à la masse des travaux et aux délais d'exécution. **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer un avenant au marché 2007/05 de travaux d'aménagement de la rue du Hasard. **INSCRIT** les crédits au Budget de la Commune.

EXTENSION DE LA STATION D'ÉPURATION : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU POUR L'ÉLABORATION DU DOSSIER « LOI SUR L'EAU ».

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **SOLLICITE**, auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, une subvention pour la réalisation de cette étude à hauteur de 50 % du coût HT.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE POUR L'INSTALLATION DE RÉDUCTEURS DE TENSION SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE DU HASARD.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **APPROUVE** les travaux d'installation de réducteurs de tension sur le réseau d'Éclairage Public de la rue du Hasard. **SOLLICITE** auprès de la Fédération Départementale de l'Énergie, une subvention pour la réalisation de ces travaux. **INSCRIT** les crédits au Budget de la Commune.

URBANISME

RÉTROCESSION DES VOIES, RÉSEAUX ET ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT « LE JARDIN DES ROSELIÈRES».

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **DÉCIDE** de faire application des dispositions de l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière qui dispense la commune de procéder à une enquête publique. **DÉCIDE** la rétrocession des voies, réseaux et espaces verts du lotissement « Le Jardin des Roselières » dans son domaine public. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir dont les frais seront entièrement à la charge du lotisseur.

EXTENSION ET AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **DÉCIDE** de l'agrandissement du cimetière de OYE-PLAGE sur la parcelle BE n°197 classée en zone UH du Plan Local d'Urbanisme.

PERSONNEL COMMUNAL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL - CRÉATION D'UN POSTE.

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, **DÉCIDE** de la création d'un poste d'Animateur. **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la nomination de l'agent. Les crédits sont inscrits au Budget communal.